

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1140-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN
IMMOBILISATION DE 3 675 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 675 000 \$**

Je soussignée, Bernard Caouette, greffier, de la Ville de Bromont certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de :

9538

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

965

Que le nombre de demandes faites est de :

100

Que le règlement 1140-2024 est réputés(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat

À **Bromont**

le

27 mars 2024

Signature

Greffier

Titre

Page

1

de

1